

A l'Assemblée générale de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

Lausanne, le 5 avril 2019

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de Handicap International - Association nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Ernst & Young SA

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)

Expert-réviser agréé

Annexe

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

1. BILAN

ACTIF	Annexe	2018	2017
Banque, CCP et Caisse		759'886	1'881'163
Liquidités		759'886	1'881'163
Bailleurs de fonds débiteurs		222'962	88'102
Financements programmes versés à l'avance	5.5.5	514'669	1'002'821
Créances sur Fédération et associations nationales HI	5.5.4 / 5	423'306	41'109
Autres créances à court terme		29'319	14'746
Créances à court terme		1'190'256	1'146'777
Comptes de régularisation	5.5.3	50'337	58'059
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2'000'479	3'085'999
Garantie Loyer		17'613	17'613
Immobilisations Financières		17'613	17'613
Matériel de bureau et mobilier		14'970	259
Matériel informatique		3'744	10'420
Matériel de transmission		908	1'220
Immobilisations en cours			12'673
Immobilisations Corporelles	5.5.1	19'622	24'572
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		37'235	42'185
TOTAL ACTIF		2'037'714	3'128'184

PASSIF	Annexe	2018	2017
Bailleurs de fonds créditeurs		370'778	947'293
Dettes envers la fédération et associations nationales HI	5.5.4 / 5	345'328	1'103'008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		288'621	237'195
Financements programmes à verser	5.5.5	381'517	147'705
Autres engagements à court terme		142	118
Comptes de régularisation	5.5.4	7'263	48'800
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COUR TERME		1'393'649	2'484'120
Report à nouveau		2'651	2'651
Apport avec droit de reprise		641'414	641'414
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION		644'065	644'065
TOTAL PASSIF		2'037'714	3'128'184

2. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Annexe	2018	2017
Dons collectés	5.5.6	3'776'397	3'586'809
Financements et subventions affectés	5.5.6/ 7	3'836'370	3'364'066
Financements rétrocedés par la fédération	5.5.6/ 7	41'633	64'106
Subvention d'exploitation de la Fédération Handicap International	5.5.5	584'708	555'798
Autres produits de gestion courante		231'843	211'933
Cotisations des membres		480	333
PRODUITS D'EXPLOITATION		8'471'431	7'783'045
Financements des programmes HI		5'530'019	5'006'760
Frais de mailings		937'077	798'183
Frais de personnel		1'302'292	1'401'552
Dotations aux amortissements sur immobilisations		11'705	8'727
Autres charges d'exploitation		658'066	559'323
CHARGES D'EXPLOITATION		8'439'159	7'774'545
RESULTAT D'EXPLOITATION		32'272	8'500
Intérêts et produits assimilés			2
Différences positives de change		5'043	11'574
PRODUITS FINANCIERS		5'043	11'576
Différences négatives de change		7'045	20'076
CHARGES FINANCIERES		7'045	20'076
RESULTAT FINANCIER		-2'002	-8'500
Financements exercices antérieurs		4'075	
Produits exceptionnels	5.5.9	4'075	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		34'345	
Charges exceptionnelles	5.5.10	34'345	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-30'270	
TOTAL DES PRODUITS		8'480'549	7'794'621
TOTAL DES CHARGES		8'480'549	7'794'621
EXCEDENT OU DEFICIT			

EVALUATION DES PRESTATIONS GRATUITES		2018	2017
Location matériels et/ou espaces publics	5.4.3	800	5'861
Prestations mailings gratuites	5.4.3		3'845
TOTAL CHARGES		800	9'706
Contributions gratuites - organismes publics	5.4.3	800	5'861
Contributions gratuites - organismes privés	5.4.3		3'845
TOTAL PRODUITS		800	9'706
IMPACT DES CONTRIBUTIONS GRATUITES SUR LE RESULTAT			

3. TABLEAU DE FINANCEMENT

	Annexe	2018	2017
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
Résultat de l'exercice avant répartition			
Amortissement d'immobilisations corporelles	5.5.1	11'705	8'727
(Augmentation) / diminution des créances	5.5.4	-43'479	266'393
(Augmentation) / diminution des comptes de régularisation actif	5.5.3	7'722	-14'640
Augmentation / (diminution des dettes à court terme)	5.5.4	-1'048'933	707'726
Augmentation / (diminution des comptes de régularisation passif)	5.5.4	-41'538	40'714
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		-1'114'522	1'008'920
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.1	-6'755	-19'393
Augmentation des immobilisations financières			-2
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		-6'755	-19'395
Total Variation des flux		-1'121'277	989'525
C Augmentation des liquidités			
Existant initial des liquidités (01.01)		1'881'163	891'638
Existant final des liquidités (31.12)		759'886	1'881'163
Variation des liquidités		-1'121'277	989'525

4. TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Capital de l'organisation	Situation au 31.12.2017	Entrées	Transferts	Sorties	Situation au 31.12.2018
Report à nouveau	2'651				2'651
Apport associatif avec droit de reprise	641'414				641'414
Total	644'065				644'065

5. ANNEXE AUX COMPTES

Le chiffre d'affaire 2018 augmente de 9%, de Fr. 7'794'621 à 8'480'549.

5.1 Evolution des emplois

Après répartition des frais généraux, les emplois augmentent en valeur de Fr. 685'928, ce qui correspond en détail à :

- une hausse de Fr. 510'836 sur les missions sociales (+ 9 %)
- une hausse de Fr. 240'489 des coûts de la recherche de fonds (+ 17%)
- une baisse de Fr. 63'552 des coûts communication (- 19%)
- une baisse du coût des services généraux de Fr. 1 845 (- 0.4%)

5.2 Evolution des ressources

Sur la même période, les ressources augmentent également de Fr. 7'794'621 à Fr. 8'480'549. Cette hausse de Fr. 685'928 se décompose comme suit :

- hausse de Fr. 449'831 des fonds bailleurs affectés (+ 13%)
- hausse de Fr. 189'588 des recettes de la collecte (+ 5%)
- hausse de Fr. 46'509 des autres ressources (+ 6%)

Avec Fr. 1'346'681 de financements affectés, le DFAE est en 2018 le principal bailleur en volume et contribue pour 34.70% du volume total des financements bailleurs; il est suivi presque à égalité par la Chaîne du Bonheur avec Fr. 1'330'360 (34.30%) de fonds affectés, et en troisième position vient la Fondation Drosos pour Fr. 842'059, soit 22% des fonds bailleurs affectés.

5.3 Utilisation des fonds collectés

Les missions sociales financées

Les ressources en collecte et en fonds bailleurs ont permis de financer des programmes du réseau Handicap International dans les pays et régions suivants: Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Burkina Faso-Niger, Cambodge, Chine, Colombie, Corée du Nord, Ethiopie, Haïti, Irak, Kenya, Maghreb, Mali, Moyen-Orient, Mozambique, Népal, Philippines /Indonésie, République Centre Africaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Crise Syrienne, Tchad, Uganda et Yemen.

Utilisation des fonds

La collecte de dons et les financements bailleurs s'élèvent à Fr. 7'654'400, dont Fr. 6'123'742 (80 %) sont affectés aux missions sociales du réseau Handicap International. Le solde de Fr. 1'530'658 (20%), ajouté aux autres ressources diverses pour Fr. 826'149 est affecté au financement des activités de recherche de fonds et de communication, ainsi qu'à la gestion de l'association.

5.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Handicap International - Association nationale suisse sont présentés en concordance avec les normes comptables suisses. Ils sont conformes aux dispositions des normes Swiss GAAP RPC 21 applicables aux organisations à but non lucratif.

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques.

5.4.1 La transparence financière :

Le compte d'emplois-ressources est directement issu de notre comptabilité analytique.

Le compte d'emplois-ressources présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Quatre centres de coûts sont traités dans la partie « emplois » :

- Missions sociales :
 - Financement des programmes.
 - Campagne contre les mines et les BASM.
- Recherche des fonds.
- Communication.
- Services généraux.

Le coût de chacune de ces quatre rubriques est constitué par les charges qui leur sont directement imputables et par une quote-part des frais généraux, des rémunérations du personnel et des charges sociales.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des programmes. C'est le cas notamment des coûts engagés par des actions sollicitant la participation du public dans le cadre des campagnes nationales et internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel.

5.4.2 La cogestion des programmes :

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds institutionnels sont obtenus pour un programme cogéré avec le secteur programmes de la Fédération ou d'une autre association nationale.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés. Par ailleurs, un comité international d'allocation des Ressources coordonne l'utilisation des fonds propres de l'association nationale en fonction des besoins des programmes de la Fédération Handicap International et des priorités de l'association nationale suisse.

5.4.3 Application des principes comptables.

Créances et capitaux étrangers à court terme.

Il s'agit de créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, de la fédération ou des associations nationales Handicap International, et d'autres tiers.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la conversion est effectuée de la façon suivante :

- Pour les transferts vers l'étranger, les taux utilisés sont fournis par la banque en charge de l'opération.
- Les cours appliqués aux dépenses en devises étrangères sont les cours moyens pondérés résultant des cours constatés sur les entrées et des cours du jour publiés.

Les créances et dettes libellées en devises à la clôture de l'exercice sont converties sur la base des cours de devises en vigueur au 31 décembre. Les pertes ou gain de change ainsi constatées sont enregistrés dans le compte des pertes et profits.

Bailleurs de fonds débiteurs et bailleurs de fonds créditeurs.

Les fonds alloués par les bailleurs institutionnels sont accordés sur base d'un contrat qui en détermine notamment l'objet et les modalités de financement. Ils ne peuvent être utilisés que sur le projet initialement prévu et les fonds non utilisés sont restitués au bailleur. Il ne s'agit donc pas de « fonds liés » au sens notamment de la nouvelle RPC 21 et ne doivent pas apparaître au tableau de variation du capital. Les financements des bailleurs ne sont comptabilisés comme produit qu'au moment de leur utilisation effective. Les excédents des montants reçus des bailleurs sur les montants utilisés apparaissent au passif dans les dettes de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds créditeurs ». Inversement, les excédents des montants utilisés sur les versements reçus des bailleurs apparaissent à l'actif dans les créances de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds débiteurs ».

Financements programmes versés à l'avance

Ce poste comprend par projet, les versements des fonds bailleurs effectués durant l'exercice à la Fédération Handicap International et non encore utilisés sur le terrain.

Financements programmes à verser.

A l'inverse, apparaissent sous cette rubrique, les versements des fonds bailleurs non encore effectués, alors que les projets correspondants ont été partiellement ou entièrement réalisés.

Immobilisations financières

L'association ne dispose pas d'immobilisations financières autres que le dépôt de la caution de garantie loyer.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Equipement et outillage: linéaire, 5 ans
- Matériel de bureau: linéaire, 4 ans
- Mobilier: linéaire, 5 ans
- Matériel informatique: linéaire, 3 ans
- Matériel audiovisuel: linéaire, 5 ans
- Matériel de transmission : 4 ans

La méthode retenue correspondant à la dépréciation économique des biens, l'amortissement en résultant est comptabilisé en dépréciation d'actif et en charge d'exploitation.

Apport associatif avec droit de reprise.

Suite à la création en 2009 de la Fédération, les associations nationales membres doivent disposer d'une réserve équivalente à trois mois de leur budget de fonctionnement. La Fédération a donc procédé à un apport en numéraires de Fr. 641'414 au profit de Handicap International - Association nationale suisse. Cet apport n'est pas considéré comme une dette, mais comme un apport associatif avec droit de reprise. Ce droit de reprise n'est applicable qu'en cas de dissolution de Handicap International - Association nationale suisse.

Valorisation des contributions en nature

En conformité avec les normes comptables applicables en Suisse, les contributions en nature ou volontaires sont appréhendées dans le Compte de Résultat.

Du 24 janvier au 02 mars 2018, dans le cadre de la promotion de notre nouvelle marque, nous avons déployé une bâche de communication sur la « Broken Chair » et la Ville de Genève nous a offert gracieusement la prestation pour une valeur de Fr. 800.

5.4.4 Mutualisation des fonds collectés

Handicap International - Association nationale suisse applique une politique de mutualisation des ressources issues de la collecte sur l'ensemble de ses missions. Ceci signifie qu'avant toute affectation sur un objet précis, ces ressources sont inscrites dans une réserve « toutes missions » et sont ensuite affectées à des projets et besoins identifiés comme prioritaires dans n'importe quel pays d'intervention de l'organisation, y compris celui qui faisait l'objet de la collecte. Ce principe clair qui est communiqué aux donateurs permet d'intervenir uniquement en fonction des besoins réels sur le terrain. De ce fait, ces fonds ne sont pas « des fonds affectés » au sens des normes RPC 21 et n'apparaîtront pas dans le tableau de variation du capital.

5.4.5 Plan de prévoyance

Handicap International - Association nationale suisse a conclu pour la prévoyance professionnelle un contrat d'affiliation avec la « Stiftung Abendrot ». Ce contrat vise à réaliser la prévoyance professionnelle pour les employés dans le cadre des dispositions légales valables en Suisse. Le financement du plan de prévoyance s'effectue par les cotisations de l'employeur et des employés en se basant sur un pourcentage de leurs salaires assurés. Le plan de prévoyance est un plan de primauté des cotisations selon les dispositions de Swiss GAAP RPC 16. Les cotisations de l'employeur sont incluses dans le compte de résultat de la période durant laquelle elles se réfèrent (en 2018 Fr. 93'081 contre 101'028 en 2017).

5.5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.5.1 Immobilisations corporelles et amortissements

Valeurs 2018 en CHF	Equipements et outillage	Matériel de bureau et Mobilier	Matériel Informatique	Matériel audiovisuel	Matériel de transmission	Immobilisa- tions en cours	Total
Valeurs brutes							
Solde au 01.01	390	30'589	40'239	1'555	1'246	12'673	86'692
Acquisitions		19'175	253			-12'673	6'755
Cessions			2'338				2'338
Mises au rebut		10'445	3'190				13'634
Solde au 31.12	390	39'319	34'964	1'555	1'246		77'474
Amortissements cumulés							
Solde au 01.01	390	30'330	29'819	1'555	26		62'120
Augmentations		4'464	6'930		311		11'705
Diminutions		10'445	5'528				15'973
Solde au 31.12	390	24'349	31'221	1'555	337		57'852
Valeurs nettes au 01.01		259	10'420		1'220	12'673	24'572
Valeurs nettes au 31.12		14'970	3'744		908		19'622

5.5.2 Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

5.5.3 Comptes de régularisation de l'actif.

Pour l'exercice en cours, il s'agit de charges constatées d'avance fin 2018 pour Fr. 49'230 de coûts engagés sur des opérations d'appel aux dons encaissés en début d'année suivante 2019, et de Fr. 1'107 de charges payées à l'avance. En 2017, les montants respectifs étaient de Fr. 49'538 et Fr. 8'521.

5.5.4 Autres créances et autres dettes.

Créances à court terme	2018	2017
Handicap International Fédération Lyon	414'345	
Institut HI	8'961	41'108
Créances sur fédération et Associations nationales	423'306	41'108
Autres	766'950	1'105'669
Autres débiteurs	766'950	1'105'669
TOTAL	1'190'256	1'146'777

Capitaux étrangers à court terme	2018	2017
Handicap International Fédération COB	345'328	328'972
Handicap International Fédération Lyon		773'254
Handicap International Canada		782
Dettes envers fédération et Associations nationales	345'328	1'103'008
Charges à payer	7'263	48'800
Comptes de régularisation	7'263	48'800
Autres créditeurs	1'041'058	1'332'311
TOTAL	1'393'649	2'484'119

5.5.5 Analyse des opérations réalisées avec le réseau Handicap International.

	Fédération HI COB	Fédération HI LYON	Institut HI	Total
ACTIF :				
Créances sur fonds affectés programmes		514'669		514'669
Autres créances		414'345	8'961	423'306
PASSIF :				
Dettes sur fonds affectés programmes		381'517		381'517
Autres dettes	345'328			345'328
COMPTES DE RESULTAT :				
Produits de participations de mise en commun des moyens		78'899	133'142	212'041
Fonds versés par les AN ou par la fédération		584'708		584'708
Fonds affectés aux programmes	548'751	3'164'343		3'713'094

5.5.6 Analyse des dons et financements.

DONS ET FINANCEMENTS	2018		2017	
Dons et legs	3'776'397	49%	3'586'809	51%
Dons collectés	2'998'608		3'505'547	
Parrainages	108'374		80'689	
Legs	669'414		573	
Financements	3'878'003	51%	3'428'172	49%
Organismes publics	1'346'665		1'253'492	
Organismes privés	2'489'705		2'110'574	
Financements rétrocédés à HI Suisse	41'633		64'106	
TOTAL	7'654'400	100%	7'014'981	100%

5.5.7 Financements institutionnels affectés.

		2018		2017	
ORGANISMES PUBLICS		1'388'314	36%	1'317'598	38%
<i>ORGANISMES PUBLICS SUISSES</i>		1'346'681	35%	1'269'563	37%
DFAE		1'346'681		1'180'621	
	Bangladesh	390'143			
	Colombie	639'185		461'299	
	Corée du Nord	234'753		3'532	
	Népal			47'027	
	RDC	82'600		217'400	
	Rwanda			262'049	
	Tchad			189'314	
CANTON DE GENEVE				88'942	
	Haïti			38'079	
	Rwanda			34'792	
	AN Suisse (frais administratifs)			16'071	
<i>ORGANISMES PUBLICS ETRANGERS</i>		41'633	1.1%	48'035	1.4%
DFAT (AUSTRALIE)	AN Suisse (Réferente technique)	41'633		48'035	
ORGANISMES PRIVES		2'489'689	64%	2'110'574	62%
<i>ORGANISMES PRIVES SUISSES</i>		2'489'689	64%	2'110'574	62%
CHAINE DU BONHEUR		1'330'360		658'712	
	Afghanistan			1	
	Haïti			-7'144	
	Mozambique	188'075		62'266	
	Népal	174'426		592'474	
	Uganda	967'859		11'115	
Fédération internationale de la Croix rouge	Kenya			6'075	
FONDATION ARGIDIUS	Sénégal	3'501		54'713	
FONDATION DROSOS		842'059		537'548	
	Maghreb	548'580		349'250	
	Moyen Orient	293'479		188'298	
FONDATION MEDICOR		201'404		636'121	
	Colombie	193'524		363'239	
	Sénégal	7'880		272'882	
FONDATION SYMPHISIS		47'019		50'000	
	Philippines			50'000	
	Mozambique	47'019			
UEFA FONDATION FOR CHILDREN		6'050			
	Bangladesh	5'731			
	Sri lanka	320			
AUTRES BAILLEURS		59'296		167'405	
	Kenya	59'312		167'405	
	Ajustements	-16			
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES		3'878'003	100%	3'428'172	100%

5.5.8 Compte d'Emplois - Ressources

Le compte d'Emplois et Ressources est établi à partir de la comptabilité analytique sur base de quatre centres de coûts ou sections :

- Missions sociales
- Recherche des fonds
- Communication
- Services généraux

Le coût de chaque section analytique du compte d'Emplois et Ressources comprend l'ensemble des charges directement imputables, ainsi que par la masse salariale et les frais généraux correspondants répartis entre ses sections.

Par ailleurs, les coûts engagés dans la prévention et l'éducation au développement en accord avec l'objet associatif, sont intégrés dans « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des dépenses engagées dans le cadre des actions de prévention contre la production et l'utilisation des mines antipersonnel et des bombes à sous-munition.

De ce fait, le compte d'Emplois - Ressources se présente de la façon suivante :

- coûts répartis par section analytique, après répartition de la masse salariale et frais généraux,
- produits répartis en fonction de leur origine.

COMPTE EMPLOIS ET RESSOURCES

EMPLOIS	2018		2017	
Missions sociales	6'123'742	72%	5'612'906	72%
<i>Financement des programmes</i>	6'123'742	72%	5'612'906	72%
Afghanistan	65'000		164'801	
Bangladesh	499'102		945	
Birmanie	75'000		30'000	
Burkina Faso - Niger	125'000		75'000	
Burundi			20'000	
Cambodge	33'139		69'429	
Chine	20'000			
Colombie	907'709		889'537	
Corée du Nord	264'753		13'532	
Ethiopie	134'501		77'370	
Haïti	6'121		65'810	
Irak	75'000		89'800	
Kenya	113'558		173'480	
Laos			14'760	
Madagascar			1'661	
Maghreb	598'580		424'250	
Mali	50'000		100'000	
Moyen Orient	393'479		338'299	
Mozambique	262'682		113'526	
Népal	234'764		645'320	
Philippines / Indonésie	50'000		145'284	
RCA (Centre Afrique)	40'000			
RDC (Congo Kinshasa)	157'600		247'400	
Rwanda	74'984		386'841	
Sénégal	61'381		327'595	
Sierra Leone	39'433		81'690	
Soudan du Sud			75'000	
Sri Lanka	374			
Crise Syrienne	150'000		180'000	
Tchad	100'000		234'314	
Uganda	967'859		11'115	
Ukraine			10'000	
Yemen	30'000			
Sensibilisation et information	51'481		48'437	
Ressources humaines expatriés	289'696		280'442	
Gestion du secteur	252'546		277'267	
Recherche des fonds	1'635'933	19%	1'395'444	18%
Prospection et fidélisation	1'240'901		1'154'978	
Autres opérations	269'732		115'924	
Gestion des donateurs	125'300		124'542	
Communication	272'921	3%	336'473	4%
Manifestations	8'583		33'964	
Relations publiques	11'789		17'451	
Autres frais d'information	252'549		285'058	
Services généraux	447'952	6%	449'798	6%
Frais de personnel	374'179		390'526	
Frais généraux	73'773		59'272	
TOTAL DES EMPLOIS	8'480'549	100%	7'794'621	100%
RESULTAT				
TOTAL GENERAL	8'480'549		7'794'621	

COMPTE EMPLOIS ET RESSOURCES

RESSOURCES	2018		2017	
Fonds institutionnels affectés:	3'878'003	46%	3'428'172	44%
Canton de Genève			88'942	
DFAE	1'346'681		1'180'621	
Australian DFAT	41'633			
Chaîne du Bonheur	1'330'360		658'712	
Fondation Argidius	3'501		54'713	
Fondation Drosos	842'059		537'548	
Fondation Medicor	201'404		636'121	
Fondation Symphasis	47'019		50'000	
UEFA foundation for children	6'050			
Divers bailleurs	59'296		221'515	
Collecte des dons	3'776'397	44%	3'586'809	46%
Autres ressources:	826'149	10%	779'640	10%
Contribution de la fédération Hi	584'708		555'798	
Refacturation à la fédération et Institut HI	212'041		209'166	
Cotisations des membres	480		333	
Produits financiers	5'043		11'576	
Autres produits d'exploitation	23'878		2'768	
	8'480'549	100%	7'794'621	100%

5.5.9 Produits exceptionnels

Comptes	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion :	4'075	
Financement exercice antérieur	4'075	
TOTAL	4'075	

5.5.10 Charges exceptionnelles

Comptes	2018	2017
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :	34'345	
Autres charges exceptionnelles	34'345	
TOTAL	34'345	

6 RAPPORT DE PERFORMANCE

6.1 Faits marquants de l'exercice.

- Hausse du résultat annuel global de 9%, il passe de Fr. 7'794'620 Fr. à 8'480'549.
- Les financements bailleurs sont aussi en hausse de 13% à Fr. 3'873'003 contre Fr. 3'428'172 en 2017.
- La collecte des fonds privés est en légère augmentation de 5%.

La légère augmentation de la collecte de fonds privés de 2017 à 2018 s'explique par une hausse des recettes en prospection et l'obtention de legs. Le nombre de pays soutenus restant stable, la hausse des financements institutionnels s'explique par une augmentation du soutien à certains pays dû à une évolution favorable du contexte. Concernant les financements institutionnels, il faudra considérer le résultat du réseau fédéral de Handicap International, car en plus des financements institutionnels d'origine suisse dont bénéficie l'association nationale suisse, la Fédération Handicap International bénéficie également des financements institutionnels d'origine suisse, pour l'année 2018 ce montant dépasse les 2,8 Millions francs.

Sur les 28 pays et régions bénéficiaires des ressources, seulement 3, Ouganda, Colombie et Maghreb, se répartissent 40% de ces ressources.

6.2 Les buts de l'organisation.

1. L'association reprend à son compte l'objet de la Fédération Handicap International auquel elle adhère et contribue. L'action de la Fédération s'adresse :

- aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants;
- aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes;
- aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées;
- aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération est:

- d'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible;
- dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération se réalise:

- en agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées;
- en coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs;
- en assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif;
- en influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

2. Elle a notamment pour but, en Suisse, de :
 - mobiliser des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes de la Fédération
 - développer l'image et la notoriété de Handicap International au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public
 - porter les valeurs et les prises de position du réseau fédéral.
3. En tant que copropriétaire de la Fédération Handicap International, l'association nationale suisse participe à la gouvernance de la Fédération ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie et des objectifs du réseau. Ce cadre stratégique global lui sert de base pour la fixation des objectifs et moyens à mettre en œuvre.

6.3 Organes dirigeants et durée de leur mandat.

L'association est dirigée par le Conseil d'administration, composé d'au moins cinq membres fondateurs ou actifs. Le bureau du Conseil d'administration se compose :

- du Président
- du Vice-Président
- du Secrétaire
- du Trésorier.

Le Conseil d'administration répartit lui-même ces fonctions entre ses membres. Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans. Un membre est éligible pour un maximum de trois mandats consécutifs.

Dans le cas où il y aurait plus d'un tiers de vacance simultanée au Conseil d'administration, ce dernier convoque une Assemblée Générale pour procéder, sans retard, aux remplacements nécessaires. Le mandat des remplaçants prend fin à l'expiration de la période pour laquelle leurs prédécesseurs avaient été élus. Les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole. Les frais de déplacement pour assister aux réunions du conseil sont remboursés uniquement à ceux qui en font la demande.

6.4 Les personnes responsables de la gestion.

Directeur: Marco Kirschbaum (à partir du 1 décembre 2018) ; Petra Schroeter (jusqu'en novembre 2018).

Responsable des programmes : Petra Schroeter.

Responsable de la communication/événement : Marie Bro.

Responsable des relations médias : Nadia Ben Said.

Responsable de la recherche de fonds privés : Gaëlle Cuillerot ; Sylvain Werlé (depuis 1 janvier 2019).

Responsable de l'administration : Désiré Habiyambere.

6.5 Ressources humaines

Au 31 décembre 2018, les ressources humaines de l'organisation étaient au nombre de 9.69 d'équivalent temps plein.

6.6 Liens avec les organisations liées.

Handicap International - Association nationale suisse est membre et copropriétaire de la Fédération Handicap International qui a été constituée en 2009 avec un mode de gouvernance internationale partagée par les associations nationales de la Fédération (huit à ce jour). Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération qui élit son Conseil d'Administration fédéral. Handicap International - Association nationale suisse dispose de 4 représentants au niveau de l'AG fédérale, équivalent à 10% des membres de l'AG Fédérale. A ceci s'ajoute deux membres du Conseil d'Administration de l'association qui sont membres du Conseil d'Administration Fédéral.

La Fédération Handicap International, titulaire de la marque "Handicap International", en délègue la responsabilité de l'usage à Handicap International - Association nationale suisse par un contrat de licence de marque.

Le 24 janvier 2018, le réseau mondial Handicap International est devenu Humanité & Inclusion.

Ce réseau est constitué d'une Fédération qui met en œuvre nos programmes dans une soixantaine de pays et de 8 Associations nationales.

Ces programmes ou Associations nationales portent le nom « Handicap International » comme pour l'association nationale suisse ou « Humanité & Inclusion » selon les pays.

L'association est neutre et maintiendra son indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

6.7 Descriptions des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition.

- **Réadaptation** : Développement de services d'appareillage et de rééducation, soutien aux structures médico-socioéducatives, formation de professionnels de la réadaptation (formations initiales et continues, formations de cadres).
- **Actions contre les mines** : Actions en vue de réduire les risques et l'impact liés à la présence de mines, de BASM et autres engins explosifs. Développement et gestion des interventions techniques de déminage, de nettoyage des champs de bataille, et identification, mesure et marquage des sites suspects. Organisation et formation des équipes locales pour le déminage et autres opérations de nettoyage et de prévention. Suivi et organisation des campagnes pour la sensibilisation des populations au danger des mines. Enquêtes sur l'impact social et économique des mines sur les communautés, création de bases de données et cartes des zones polluées. Assistance aux victimes de mines et autres engins explosifs.
- **Santé et prévention** : Développement de services de santé communautaire, prévention primaire et secondaire, éducation du patient, prévention des accidents de la route et prévention des pathologies invalidantes, soins de santé primaire, soins et prévention du sida, nutrition; soutien psychologique aux populations en souffrance psychique (en particulier les personnes réfugiées ou déplacées et les victimes de conflits), santé mentale.
- **Insertion** : Insertion professionnelle: microcrédit/activités génératrices de revenus (AGR), emploi en entreprise, formation professionnelle. Insertion sociale: vie familiale et communautaire. Éducation inclusive - formelle/non formelle pour les enfants et adolescents. Éducation spécialisée si nécessaire. Intégration des personnes handicapées dans les projets de développement pour tous. Meilleure participation citoyenne des personnes handicapées dans la ville. Accessibilité de l'environnement physique. Accès aux sports, loisirs et culture.

- **Urgence** : Gestion et distribution d'aide humanitaire couvrant les besoins de base. Assistance aux réfugiés et déplacés, mise en place d'abris temporaires et accompagnement au rapatriement volontaire. Accessibilité à

L'eau et assainissement. Aide et soutien aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables. Assistance aux victimes. Santé préventive, soins et réadaptation à base communautaire dans les camps. Réhabilitation et construction d'habitats et d'infrastructures communautaires accessibles. Réduction des risques liés aux désastres.

- **Développement local inclusif** : Renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées pour une meilleure participation aux processus de développement et de gouvernance locale. Responsabilisation des autorités locales pour une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées dans les stratégies et politiques locales. Mobilisation et formation des acteurs locaux du développement (ONG locales, prestataires de services gouvernementaux et non gouvernementaux) pour l'adaptation de leurs pratiques et de leurs services.
- **Coordination des acteurs - gouvernance** : Renforcement des capacités institutionnelles et/ou de plaidoyer des associations représentatives. Appui au plaidoyer des organisations représentatives. Coordination, la mise en réseau et l'animation de la concertation entre les acteurs. Appui à la mise en place d'une législation nationale et de politiques publiques, la coordination interministérielle. Recherche des données ou des informations transversales sur le handicap.
- **Plaidoyer** : Outre les secteurs de compétence thématiques ou techniques, Handicap International mobilise des compétences en matière de plaidoyer, afin d'orienter ou d'améliorer les politiques publiques. Campagnes de mobilisation de l'opinion publique. Témoignage, alerte et dénonciation des violations. Éducation au développement et à la solidarité internationale. Démarchage des instances décisionnelles (ou lobbying). Participation aux instances institutionnelles paritaires. Promotion et amélioration des cadres réglementaires et légaux, des instruments conventionnels pertinents relatifs aux droits de l'Homme, au Droit international humanitaire et au désarmement.

6.8 Perspectives 2019

2019 sera la 4ème année de la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle 2016 - 2025 dont l'ambition est la suivante : en 2025, être l'acteur de premier plan, innovant, aux approches appropriées et agile dans son organisation pour une amélioration tangible des conditions de vie des personnes handicapées et des populations vulnérables.

Après un premier bilan à deux ans réalisé en 2018 prenant en compte les évolutions internes et externes, les objectifs seront ajustés courant 2019.

La transformation organisationnelle sera poursuivie ainsi que le renforcement des moyens pour les actions dans le but de mieux répondre aux besoins accrus sur le terrain. Le succès de ces objectifs dépend de la capacité de lever des fonds privés et institutionnels, mais aussi de la capacité d'accéder aux zones de conflits et de crises.

Concernant l'association nationale suisse, de nouvelles directions stratégiques sont actuellement explorées suite au changement dans la direction ainsi qu'au département collecte.